

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1511****19 octobre 2002****SOMMAIRE**

<b>AFC Finances S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72502</b>	<b>INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72513</b>
<b>Alliance Resources Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72485</b>	<b>Inverlux S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72505</b>
<b>B&amp;B Building Concept S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72494</b>	<b>Inverlux S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72505</b>
<b>Benelux Trust (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72492</b>	<b>Jecor Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72493</b>
<b>Bolton Trading Corporation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72484</b>	<b>Jecor Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72493</b>
<b>Bolton Trading Corporation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72484</b>	<b>Jecor Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72493</b>
<b>Cavima, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72492</b>	<b>Kordy S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72491</b>
<b>CDB WEB Tech International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72501</b>	<b>Lumina Parent, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72491</b>
<b>Cifac S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72493</b>	<b>Maxipier S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72490</b>
<b>Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72507</b>	<b>Metalmachine Trading S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72517</b>
<b>Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72509</b>	<b>Nastia S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72521</b>
<b>Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72509</b>	<b>New Haven Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72492</b>
<b>Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72513</b>	<b>Optique Berg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72483</b>
<b>Coruna Participation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72482</b>	<b>(L')Or-o-a, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72497</b>
<b>Covam Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72503</b>	<b>Polite S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72486</b>
<b>Covam Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72503</b>	<b>(The) Private Equity Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72502</b>
<b>Dautzenberg Beheer B.V., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72492</b>	<b>(The) Private Equity Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72502</b>
<b>Dental Systems Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72514</b>	<b>ProLogis UK LI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72516</b>
<b>Eurogerm Allemagne Benelux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72501</b>	<b>ProLogis UK LI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72517</b>
<b>Eurogerm Allemagne Benelux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72501</b>	<b>ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72506</b>
<b>Euroinvest (Hungary 3), S.à r.l. . . . .</b>	<b>72485</b>	<b>ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72507</b>
<b>Euroinvest (Hungary 2), S.à r.l. . . . .</b>	<b>72486</b>	<b>Richardson Investments (Castel Romano), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72503</b>
<b>Euroinvest (Hungary 2), S.à r.l. . . . .</b>	<b>72487</b>	<b>Sampea SCI, Luxembourg . . . . .</b>	<b>72498</b>
<b>Euroinvest (Czech 1), S.à r.l. . . . .</b>	<b>72488</b>	<b>Sat Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72500</b>
<b>Euroinvest (Czech 1), S.à r.l. . . . .</b>	<b>72489</b>	<b>SEB Private Equity Management Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72525</b>
<b>Euroinvest (Czech 3), S.à r.l. . . . .</b>	<b>72490</b>	<b>Seva-Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72524</b>
<b>European Strategic Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72494</b>	<b>Shannon Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72487</b>
<b>Fairfield Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72489</b>	<b>Société Financière et Immobilière de l'Ouest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72527</b>
<b>Financière de Hesperange S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72525</b>	<b>Tourtour S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72521</b>
<b>G.M.D. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72527</b>	<b>TRIIDM Wroclaw, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72497</b>
<b>Générale International Finance, Luxembourg S.A.H., GIF S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72500</b>	<b>TrizecHahn Greece, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72497</b>
<b>Gestpart S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72484</b>	<b>Truck &amp; Equipment Center S.A., Angelsberg . . . . .</b>	<b>72492</b>
<b>Hesperides Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72515</b>	<b>U.M.A. (Unified Management Associates S.A.), Luxembourg . . . . .</b>	<b>72488</b>
<b>Hesperides Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72515</b>	<b>WM, S.à r.l., Differdange . . . . .</b>	<b>72496</b>
<b>Hesperides Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72515</b>	<b>WM, S.à r.l., Differdange . . . . .</b>	<b>72497</b>
<b>Hesperides Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72515</b>		
<b>Hesperides Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72516</b>		
<b>Immotrade Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>72502</b>		

**CORUNA PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.459.

L'an deux mille deux, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A Comparu:

Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme CORUNA PARTICIPATION S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.459,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 16 août 2002.

Le procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, en qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société Anonyme CORUNA PARTICIPATION S.A., prédésignée, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 18 juillet 2002, non encore publié au Mémorial C.

2.- Le capital social de la société est actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

3.- Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4.- En sa réunion du 16 août 2002, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR), par la création et l'émission de trois mille neuf cents (3.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

5.- Les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par la société CTR MANAGEMENT Inc., ayant son siège social à Tortola, Road Town (Iles Vierges Britanniques), par un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société CORUNA PARTICIPATION S.A., ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

6.- A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR), représenté par sept mille (7.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and two, on the nineteenth of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Mr Christian Bühlmann, companies director, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, acting as the representative of the board of directors of CORUNA PARTICIPATION S.A., having its registered office at L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 88.459, pursuant to a resolution of the board of directors dated August 16, 2002.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1.- The company CORUNA PARTICIPATION S.A., prenamed, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on the 18th of July 2002, not yet published in the Mémorial C.

2.- The corporate capital of the company is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each.

3.- Pursuant to article five of the articles of incorporation, the authorized capital is fixed at two hundred thousand euros (200,000.- EUR) to be divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.

4.- In its meeting of the 16th of August 2002, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by thirty-nine thousand euros (39,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) to seventy thousand euros (70,000.- EUR), by the creation and the issue of three thousand nine hundred (3,900) new shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each.

5.- The new shares have been subscribed and fully paid up by the company CTR MANAGEMENT Inc., having its registered office in Tortola, Road Town (British Virgin Islands), by payment in cash, so that the amount of thirty-nine thousand euros (39,000.- EUR) is at the free disposal of the company CORUNA PARTICIPATION S.A., as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6.- As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at seventy thousand EUR (70,000.- EUR) represented by seven thousand (7,000) shares of a par value of ten EUR (10.- EUR) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand one hundred and fifty euros.

Whereof the present deed was drawn up at Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearer and in case of divergencies, the French and the English text, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2002, vol. 519, fol. 95, case 2. – Reçu 390 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2002.

J. Seckler.

(65574/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

### **OPTIQUE BERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.938.

#### *Assemblée générale extraordinaire du 14 août 2002*

L'an deux mille, le 14 août.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPTIQUE BERG S.A., avec siège social à Luxembourg, 19, rue Aldringen, constituée suivant acte notarié du 7 février 1986, publié au Mémorial C numéro 129 du 20 mai 1986.

#### *Ordre du jour:*

Transfert du siège de la société de Luxembourg 95, Grand-Rue à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur le point porté sur l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-1118 Luxembourg 19, rue Aldringen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte.

C. Hervot / R. Moris / C. Machado

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 67, case 4.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65688/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**GESTPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

*Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires convoquée extraordinairement et tenue le 20 août 2002*

*Bureau*

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlos Cambon, agissant pour le compte de PACKGROVE LIMITED et de DRAYLANE LIMITED, chacun détenteur de 500 actions de la société.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Charles Rios.

*Composition de l'assemblée*

La liste de présence comporte l'inscription de 2 actionnaires possédant 1.000 actions.

*Ordre du jour:*

- 1) Nomination de trois administrateurs.
- 2) Nomination d'un commissaire aux comptes.

L'assemblée décide la nomination de:

- Madame Christine di Stefano, de nationalité Suisse, titulaire du passeport 5686407 et domiciliée à Chemin Sous le Clos 18, 1232 Confignon, Suisse au poste d'Administrateur de la société avec signature individuelle, administrateur du groupe A;

- Monsieur Stephen De Carteret, de nationalité anglaise, titulaire du passeport 627018532 et domicilié à Victoria House, The Avenue, Sark, Channel Islands GY9 OSB, Royaume-Uni au poste d'Administrateur de la société, avec signature collective avec Madame Christine di Stefano, administrateur du groupe B; et

- Monsieur Carlos Cambon, de nationalité espagnole, titulaire du passeport 0837518 et domicilié à Rua Neveda 2, Santa Cruz Oleiros, La Coruña, Espagne au poste d'administrateur de la société avec signature collective avec Madame Christine di Stefano, administrateur du groupe B.

- 2) Nomination d'un commissaire aux comptes:

L'assemblée décide la nomination de SWISS BANCOR GROUP SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., domiciliée au 80, rue du Rhône, 1204, Genève, Suisse, au poste de commissaire aux comptes de la société GESTPART S.A.

Ces nominations prennent effet rétroactivement au 30 juin 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

C. Cambon / J-C. Rios

*Président / Scrutateur*

Enregistré à Grevenmacher, le 29 août 2002, vol. 169, fol. 64, case 8.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M.-J. Steffen.*

(65597/231/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**BOLTON TRADING CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.077.

L'assemblée générale de la société anonyme BOLTON TRADING CORPORATION réunie au siège social le 12 juin 2002 a renouvelé les mandats de M. Gerhard A. Greidanus, demeurant à Amsterdam, M. Maarten van de Vaart, demeurant à Steinsel, M. Freddy R. Martell, demeurant à Genève, administrateurs et de ERNST & YOUNG, Amsterdam, commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

*Pour le Conseil d'Administration*

M. van de Vaart

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 77, case 10. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65704/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**BOLTON TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.077.

Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 77, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le conseil d'administration*

M. van de Vaart

*administrateur*

(65705/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.689.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
 qui s'est tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> juillet 2002*

A l'assemblée générale ordinaire de ALLIANCE RESOURCES HOLDING SA. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg au 9B, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;

de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;

de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

C.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;

de sa fonction d'administrateur-délégué et d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la nomination de:

Mr Fabio Mazzone domicilié au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la nomination de:

Mr Gianluca Ninno domicilié au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la nomination de:

Mr Joseph Mayor domicilié au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la démission de:

C.A.S. SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;

de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la nomination de:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- de donner décharge à l'administrateur-délégué, aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur démission.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

C.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A.

*Administrateur-délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 7.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65643/587/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**EUROINVEST (HUNGARY 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 70.929.

Le contrat de domiciliation signé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000 entre EUROINVEST (HUNGARY 3), S.à r.l. et L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (anc. FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.) société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été résilié en date du 30 juin 2002.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour inscription et publication

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

B. Jacmohone

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 72, case 8.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65663/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**POLITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 66.771.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de POLITE S.A.  
qui s'est tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> juillet 2002*

A l'assemblée générale ordinaire de POLITE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg au 9B, boulevard u Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur délégué et d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED ayant son siège à Tortola, British Virgin Islands;  
de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la nomination de:

Mr Fabio Mazzoni domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la nomination de:

Mr Gianluca Ninno domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la nomination de:

Mr Joseph Mayor domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la démission de:

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED ayant son siège social a Tortola, British Virgin Island;  
de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la nomination de:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- de donner décharge à l'administrateur-délégué, aux administrateurs, et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur démission.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65644/587/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**EUROINVEST (HUNGARY 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 70.928.

Le contrat de domiciliation signé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000 entre EUROINVEST (HUNGARY 2), S.à r.l. et L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (anc. FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.) société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été résilié en date du 30 juin 2002.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour inscription et publication

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

B. Jacmohone

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 72, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65664/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**SHANNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.274.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de SHANNON INVESTMENTS S.A.  
qui s'est tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> juillet 2002*

- A l'assemblée générale ordinaire de SHANNON INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002;
  - d'accepter la démission de:  
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
  - d'accepter la démission de:  
T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
  - d'accepter la démission de:  
C.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur-délégué et d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
  - d'accepter la nomination de:  
Mr Fabio Mazzone domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
  - d'accepter la nomination de:  
Mr Gianluca Ninno domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
  - d'accepter la nomination de:  
Mr Joseph Mayor domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
  - d'accepter la démission de:  
C.A.S. SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
  - d'accepter la nomination de:  
WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;  
en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
  - de donner décharge à l'administrateur-délégué, aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur démission.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

C.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A.

*Administrateur-délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 7.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65645/587/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**EUROINVEST (LUXEMBOURG 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 84.047.

Le contrat de domiciliation signé en date du 10 décembre 2001 entre EUROINVEST (LUXEMBOURG 2), S.à r.l. et L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (anc. FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TFM, S.à r.l.) société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été résilié en date du 30 juin 2002.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour inscription et publication  
L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

B. Jacmohone

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 72, case 8.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65666/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**U.M.A. (UNIFIED MANAGEMENT ASSOCIATES S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.927.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de  
 U.M.A. (UNIFIED MANAGEMENT ASSOCIATES S.A.)  
 qui s'est tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> juillet 2002*

A l'assemblée générale ordinaire de U.M.A. UNIFIED MANAGEMENT ASSOCIATES S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg; de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg; de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la nomination de:

Mr Fabio Mazzone domicilié au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la nomination de:

Mr Gianluca Ninno domicilié au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la nomination de:

Mr Joseph Mayor domicilié au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la démission de:

C.A.S. SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg; de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la nomination de:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- de donner décharge à l'administrateur-délégué, aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur démission.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Administrateur-délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 7.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65647/587/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**EUROINVEST (CZECH 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 70.881.

—  
 Le contrat de domiciliation signé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000 entre EUROINVEST (CZECH 1), S.à r.l. et L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (anc. FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.) société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été résilié en date du 30 juin 2002.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour inscription et publication

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

B. Jacmohone

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 72, case 8.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65667/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---



**FAIRFIELD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.610.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
de FAIRFIELD INVESTMENT S.A.*

*qui s'est tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> juillet 2002*

- A l'assemblée générale ordinaire de FAIRFIELD INVESTMENT SA. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002;
  - d'accepter la démission de:  
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
  - d'accepter la démission de:  
T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
  - d'accepter la démission de:  
G.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur-délégué et d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
  - d'accepter la nomination de:  
Mr Fabio Mazzone domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
  - d'accepter la nomination de:  
Mr Gianluca Ninno domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
  - d'accepter la nomination de:  
Mr Joseph Mayor domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
  - d'accepter la démission de:  
C.A.S. SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
  - d'accepter la nomination de:  
WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;  
en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
  - de donner décharge à l'administrateur-délégué, aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur démission.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.
- C.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A.  
Administrateur-délégué  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65648/587/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**EUROINVEST (HUNGARY 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

—  
Le contrat de domiciliation signé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000 entre EUROINVEST (HUNGARY 1), S.à r.l. et L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (anc. FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.) société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été résilié en date du 30 juin 2002.  
Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour inscription et publication  
L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.  
Le domiciliataire  
B. Jacmohone  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 72, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65668/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**MAXIPIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.944.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de MAXIPIER S.A.  
qui s'est tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> juillet 2002*

A l'assemblée générale ordinaire de MAXIPIER S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;

de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;

de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la démission de:

C.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;

de sa fonction d'administrateur-délégué et d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la nomination de:

Mr Fabio Mazzone domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la nomination de:

Mr Gianluca Ninno domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la nomination de:

Mr Joseph Mayor domicilié au 9B, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la démission de:

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED ayant son siège social à Tortola, British Virgin Island;

de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- d'accepter la nomination de:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;

- de donner décharge à l'administrateur délégué, aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur démission.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

C.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65649/587/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**EUROINVEST (CZECH 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg 70.883.

—  
Le contrat de domiciliation signé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000 entre EUROINVEST (CZECH 3), S.à r.l. et L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (anc. FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.) société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été résilié en date du 30 juin 2002.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour inscription et publication

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

B. Jacmohone

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 72, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65669/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**KORDY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 79.938.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de KORDY S.A  
qui s'est tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> juillet 2002*

A l'assemblée générale ordinaire de KORDY S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002;
- d'accepter la démission de:  
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
- d'accepter la démission de:  
T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
- d'accepter la démission de:  
C.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction d'administrateur-délégué et d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
- d'accepter la nomination de:  
Mr Fabio Mazzone domicilié au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
- d'accepter la nomination de:  
Mr Gianluca Ninno domicilié au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
- d'accepter la nomination de:  
Mr. Joseph Mayor domicilié au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
- d'accepter la démission de:  
C.A.S. SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg;  
de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002;
- d'accepter la nomination de:  
WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;  
en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002, sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en l'an 2007;
- de donner décharge à l'administrateur-délégué, aux administrateurs et au commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur démission.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.  
C.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A.  
*Administrateur-délégué*  
Signatures  
Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65650/587/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**LUMINA PARENT, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 150.000,- EUR.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 87.573.

## EXTRAIT

Par décision en date du 22 juillet 2002, les associés ont décidé de fixer le nombre de gérants de la société à deux et de nommer Monsieur Domin de Kerdaniel, demeurant au 15, Phillimore Gardens, Londres W8 7QG (Royaume-Uni), gérant de la société pour une durée illimitée.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 76, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65678/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**CAVIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.689.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2001:

- est élue au poste de gérant, Mademoiselle Carolina Dybeck, domiciliée Borgargatan 2, SE-117 34 Stockholm;
- démissionne de son poste de gérant, Monsieur Bart Zech, domicilié 3 Chemin de la Glèbe, F-57970 Rodemack.

Luxembourg, le 26 août 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65671/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**DAUTZENBERG BEHEER B.V.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 72.823.

—  
Le bilan de liquidation au 31 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

A. Compère.

(65672/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 37.185.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

R. P. Pels.

(65676/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**NEW HAVEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 67.418.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

A. Compère.

(65677/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**TRUCK & EQUIPMENT CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 7, route de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 55.635.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 14 août 2002, enregistré à Diekirch, le 19 août 2002, vol. 610, fol. 8, case 9,

que le capital social de la Société Anonyme TRUCK & EQUIPMENT CENTER S.A. avec siège social à L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg en date du 5 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 520 du 15 octobre 1996, est fixé à la somme de trois cent trente cinq mille (335.000,-) EUR, représenté par trois cent trente-cinq (335) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) EUR, chacune entièrement souscrite et libérée.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 28 août 2002.

F. Unsen.

(65687/234/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**JECOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 57.954.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

B. Zech.

(65673/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**JECOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 57.954.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

R. P. Pels.

(65674/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**JECOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 57.954.

## EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2001 adopté par l'assemblée générale ordinaire ajournée en date du 29 août 2002 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la société, les pertes dépassant la moitié du capital.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65675/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**CIFAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 4.890.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière extraordinaire tenue le 30 août 2002*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

*Conseil d'administration*

- Monsieur Ermanno Pernici, administrateur de sociétés, demeurant à Reggio Emilia (Italie), président.
- Monsieur Mauro Tabellini, administrateur de sociétés, demeurant à Castelfranco Emilia (MO) (Italie), administrateur.
- Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65656/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 36.068.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 août 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme  
F. Waltzing / P. Visconti

*Mandataire commercial / Sous-directeur*

(65682/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**B&B BUILDING CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain Biltresse, ingénieur BTP, demeurant à L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.

2.- Monsieur Marc De Pauw, gérant de sociétés, demeurant à B-6000 Charleroi, rue Turmelaine, 53, (Belgique),  
ici représenté par Monsieur Alain Biltresse, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de B&B BUILDING CONCEPT S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toute activité concernant le bâtiment et les travaux publics, la mise à disposition sous quelques formes que ce soit de bâtiments modulaires, seuls ou en adjonctions de constructions principales, de matériaux de construction de récupération, la mise à disposition d'engins de chantier liés à ces activités.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion

journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur de la société.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Alain Biltresse, ingénieur BTP, demeurant à L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé, deux cent quatre-vingt-huit actions	288
2.- Monsieur Marc De Pauw, gérant de sociétés, demeurant à B-6000 Charleroi, rue Turmelaine, 53, (Belgique), trente-deux actions	32
Total: trois cent vingt actions	320

Les actions ont été libérées en numéraire à concurrence d'un montant de huit mille euros (8.000,- EUR), de sorte que cette somme est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Alain Biltresse, ingénieur BTP, demeurant à L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.
  - b) Monsieur Marc De Pauw, gérant de sociétés, demeurant à B-6000 Charleroi, rue Turmelaine, 53, (Belgique).

c) La société anonyme SLF COMPANY (SWITZERLAND LUXEMBOURG FINANCE COMPANY S.A.), avec siège social à L-2158 Luxembourg, 33A, rue de Mohrfels.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Joël Gardrat, ingénieur commercial, demeurant à L-2158 Luxembourg, 33A, rue de Mohrfels.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5.- Le siège social est établi à L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Marc De Pauw, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Biltresse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2002, vol. 519, fol. 94, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2002.

J. Seckler.

(65539/231/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**WM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 50A, avenue de la Liberté.

L'an deux mille deux, le huit août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Anabela Bento Marques, serveuse, demeurant à L-3328 Crauthem, 12, rue Metzler,

2.- Monsieur Valdemar Dos Reis Marques, gérant, demeurant à L-3328 Crauthem, 12, rue Metzler.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée WM, S.à r.l., avec siège social à L-4972 Dippach, 86, route de Luxembourg,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, notaire, alors de résidence à Capellen, en date du 21 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 478 du 23 septembre 1995,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 624 du 2 septembre 1998, et

- en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 7 du 6 janvier 1999,

- en date du 12 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 868 du 11 octobre 2001

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents parts sociales (500) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, réparti comme suit:

1.- Mademoiselle Anabela Bento Marques, préqualifiée ..... 250

2.- Monsieur Valdemar Dos Reis Marques, gérant, préqualifié ..... 250

Total: cinq cents parts sociales ..... 500

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Madame Anabela Bento Marques, préqualifiée, déclare céder toutes ses parts sociales à Monsieur Antonello Chiappini, ouvrier, demeurant à L-4605 Differdange, 29, rue Adolphe Krieps, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

2) Monsieur Valdemar Dos Reis Marques, prénommé, déclare céder toutes ses parts sociales à Monsieur Antonello Chiappini, ouvrier, demeurant à L-4605 Differdange, 29, rue Adolphe Krieps, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Mademoiselle Anabela Bento Marques, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare accepter ces cessions de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil n'est plus nécessaire.

Ensuite l'associé unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique décide de convertir le capital en euros de sorte que le capital représente maintenant douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68). Pour arrondir ce capital et pour disposer de parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) l'associé déclare qu'il a versé à la caisse de la société le montant de cinq Euros et trente-deux cents (EUR 5,32) pour pouvoir disposer d'un capital de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-).

Ensuite de ce qui précède l'associé décide de modifier l'article six (6) des statuts comme suit:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune.



Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Antonello Chiappini, ouvrier, demeurant à L-4605 Differdange, cent parts sociales . . . . .	100
Total: cent parts sociales . . . . .	100

2.- L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-4972 Dippach, 86, route de Luxembourg, à L-4601 Differdange, 50A, avenue de la Liberté, de sorte que l'article deux (2) - premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège de la société est établi à Differdange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bento Marques, Dos Reis, Antonello Chiappini, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 2002, vol. 850, fol. 59, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2002.

F. Kessler.

(65546/219/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**WM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 50A, avenue de la Liberté.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 8 août 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2002.

F. Kessler.

(65547/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**TRIIDM WROCLAW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.313.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65684/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**TrizecHAHN GREECE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.153.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65685/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**L'OR-O-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 43.116.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 67, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

(65689/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**SAMPEA SCI, Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont Comparu:

1. Monsieur Anton dit Antoine Sünnen-Sünnen, fonctionnaire Eurocontrol en retraite, né à Luxembourg le 11 juin 1936, époux de Madame Annick Belva, demeurant à Teniersdreef, 31, à B-3090 Overijse (Belgique).

2. Madame Annick Belva, sans état, née à Ixelles le 9 juillet 1943, épouse de Monsieur Antoine Sünnen-Sünnen prénommé, demeurant à Teniersdreef, 31, à B 3090 Overijse (Belgique). Les époux Antoine Sünnen-Sünnen - Belva, déclarent être mariés sous le régime de la séparation des biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Henri-Joseph Bosseler, à Arlon (Belgique), du 16 mars 1968.

3. Monsieur Eric Sünnen-Sünnen, employé privé, né à Saint-Josse-Ten-Noode le 21 août 1968, époux de Madame Béatrice Wuille, née à Uccle le 19 février 1970, demeurant à B-1050 Ixelles (Belgique), 10, avenue de la Forêt, déclarant être marié sous le régime de la séparation des biens, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Hugo Meersman, de résidence à Etterbeek en date du 4 juillet 1997.

4. Monsieur Michel Sünnen-Sünnen, infographe, né à Saint-Josse-Ten-Noode le 5 décembre 1970, célibataire, demeurant à B-1000 Bruxelles (Belgique), 16 rue de la Croix de Fer.

5. Monsieur Philippe Sünnen-Sünnen, assistant de production, né à Saint-Josse-Ten-Noode le 24 mars 1972, célibataire, demeurant à B-1050 Bruxelles (Belgique), 26 rue de Vergnies.

Les comparants sub 1, 2 et 3 sont ici personnellement présents, les comparants sub 4 et 5 sont ici représentés par Monsieur Antoine Sünnen-Sünnen comparant prénommé sub 1, en vertu de deux procurations datées du 15 respectivement 17 juillet 2002.

Les dites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants sub 1 et 2 ainsi que leurs trois enfants, les comparants sub 3 à 5, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion des immeubles ci-après apportés et tous immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation et cela, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra dans le cadre de son objet, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SAMPEA SCI, société civile immobilière familiale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) représenté par cinquante (50) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts d'intérêt sont réparties comme suit:

1) Monsieur Antoine Sünnen-Sünnen, prénommé: quarante six parts d'intérêt .....	46
2) Madame Annick Belva, prénommée: une part d'intérêt .....	1
3) Monsieur Eric Sünnen-Sünnen, prénommé: une part d'intérêt .....	1
4) Monsieur Michel Sünnen-Sünnen, prénommé: une part d'intérêt .....	1
5) Monsieur Philippe Sünnen-Sünnen, prénommé: une part d'intérêt .....	1
Total: cinquante parts d'intérêt .....	<u>50</u>

A. Le comparant sub 1. déclare apporter à la société, en libération des parts d'intérêt qui lui sont attribuées, tous ses droits et parts indivis pour une valeur de mille cent cinquante euros (1.150,- EUR) dans les immeubles suivants

1. Le quart indivis de:

Commune de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section Ho B de Bonnevoie:

Numéro 596/6122, maison, place, lieu-dit «Avenue de la Gare», contenant 4 ares;

2. Le huitième indivis de:

Commune de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section Ho B de Bonnevoie:

Numéro 595/9138, maison, place, passage, lieu-dit «Avenue de la Gare», contenant 75 centiares;

Les quotités dans les biens immeubles ci-dessus décrits, sont estimées d'une manière contradictoire par les parties aux présentes, à une valeur totale de trois cent septante et un mille huit cent quarante euros (371.840,- EUR).

La différence entre la valeur nominale des parts d'intérêt émises au profit de Monsieur Antoine Sünnen-Sünnen et la valeur totale des immeubles apportés, sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

*Titre de propriété*

Le comparant sub 1. est propriétaire des quotités dans les biens immeubles ci-dessus décrits, savoir à concurrence d'un quart indivis dans le bien sub 1 et à concurrence d'un huitième indivis dans le bien sub 2, en vertu d'un acte de partage entre les consorts Sünnen-Sünnen, reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2000, enregistré à Luxembourg le 24 mai 2000, volume 914/B, folio 56, case 2, et transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 14 juin 2000, volume 1640, numéro 20.

*Conditions de ces apports*

Les immeubles et parts d'immeubles ont été apportés sous les conditions suivantes:

- 1) Les immeubles et les parts d'immeubles sont apportés pour francs et quittes de toutes dettes, privilèges et hypothèques et avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes.
- 2) L'entrée en jouissance aura lieu à la date de ce jour.
- 3) L'apporteur n'assume aucune garantie quant à la contenance indiquée, toute différence entre cette contenance et celle réelle, excédât-elle un vingtième, étant au profit ou à la perte de la société à laquelle les immeubles sont apportés.
- 4) Les impôts et autres charges grevant ces immeubles sont à partir de ce jour à la charge de la nouvelle société.

B. Les comparants sub 2. à 5. déclarent que les parts sociales par eux souscrites, ont été intégralement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de cent euros (100,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 6.** La cession des parts d'intérêt s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts d'intérêt entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Chaque part d'intérêt donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts d'intérêt existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts d'intérêt qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part d'intérêt la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part d'intérêt comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts d'intérêt.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêt entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts d'intérêt existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts d'intérêt possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à trois mille quatre cents euros (3.400,- EUR), compte tenu de l'article sept de la loi du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Antoine Sünnen-Sünnen prénommé.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 62 avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation, donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire, lequel dernier déclare certifier l'état civil des parties sur base d'extraits des registres de l'état civil.

Signé: A. Sünnen-Sünnen, A. Belva, E. Sünnen-Sünnen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2002, vol. 13CS, fol. 67, case 3. – Reçu 929,85 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 août 2002.

G. Lecuit.

(65683/220/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

#### **SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.924.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 573, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

(65701/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

#### **GENERALE INTERNATIONAL FINANCE, LUXEMBOURG S.A., GIF S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 3.309.

L'assemblée générale statutaire du 4 juin 2002 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Michel Authier, en remplacement de Monsieur Eric Bitton.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 77, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65709/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.  
R. C. Luxembourg B 35.360.

—  
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A., établie et ayant son siège social au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.360 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 août 2002 à 10.00 heures.

L'assemblée décide:

A- d'accepter la démission de Monsieur Jean Kircher de son poste d'administrateur;

B- de nommer Madame Véronique Lamy demeurant 1, chemin des Courbes Royes à Talant (France) au poste d'administrateur.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 27 août 2002.

*Pour la société*

J-P. Girard

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 69, case 5.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(65690/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.  
R. C. Luxembourg B 35.360.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
qui s'est tenue par voie circulaire le 27 août 2002 à 13.00 heures*

*Ordre du jour:*

L'an deux mille deux, le vingt-sept août.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A., avec siège social au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, à savoir:

- EUROGERM S.A.S., avec siège social 2, rue du Champ Doré, F-21800 Saint-Apollinaire,
- Monsieur Jean-Philippe Girard, demeurant à Dijon (France) 24, rue Buffon,
- Madame Véronique Lamy, demeurant à Talant (France) 1, chemin des Courbes Royes.

Lesquels membres du conseil d'administration, se considérant comme dûment convoqués, ont pris la résolution suivante:

- la société EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A. sera valablement engagée envers la BANQUE DE LUXEMBOURG, par la signature unique de son administrateur délégué ou par la signature unique de Madame Véronique Lamy.

EUROGERM S.A.S. / J-P. Girard / V. Lamy

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 69, case 5.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(65691/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**CDB WEB TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 71.084.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2002*

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: 3, place Dargent à L-1413 Luxembourg.

T. Herkrath

*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 80, case 12.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65693/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**IMMOTRADE INVEST S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 76.965.

—  
**DISSOLUTION**

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2002*

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: 3, place Dargent à L-1413 Luxembourg.

T. Herkrath  
*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 80, case 12.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65694/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**AFC FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 67.582.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 24 juillet 2002*

La société INFID MANAGEMENT ANSTALT, ayant son siège à 9490 Vaduz, Liechtenstein, Aeulestrasse 5, est nommée administrateur-délégué. Elle est autorisée à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes opérations journalières.

Certifié sincère et conforme  
*Pour AFC FINANCES S.A.*  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 80, case 12.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65692/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**THE PRIVATE EQUITY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.556.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 juillet 2002*

L'assemblée générale annuelle de la société THE PRIVATE EQUITY COMPANY S.A., réunie à Luxembourg le 25 juillet 2002, a pris la résolution de transférer le siège social de la société du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme  
C. Speecke  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 77, case 10. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65707/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**THE PRIVATE EQUITY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.556.

—  
Le bilan au 30 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
*Signature*

(65708/029/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 64.602.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 2 mai 2002*

La cooptation de Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à Soleuvre (L) en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alain Noullet, démissionnaire, est ratifiée.

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem (L), Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange (L), et Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier demeurant à Soleuvre (L) et le mandat de commissaire aux comptes de la société HIFIN S.A., LUXEMBOURG, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour COVAM HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 80, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65697/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 64.602.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 573, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

(65699/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 84.769.

In the year two thousand and two, on the twenty-first of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO), S.à r.l. a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B number 84.769, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, on the 14th of November 2001, published in the Mémorial C number 461 of the 22nd of March 2002, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of Maître Jean Seckler, notary prenamed,

- on the 27th of February 2002, not yet published in the Mémorial C;

- on the 7th of August 2002, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is composed by:

1.- Mr Carl Alexander Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ;

2.- Mr Martyn Ford Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ;

3.- Mr Lee Scott Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ;

4.- Mr Simon Andrew Megginson Corner, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ

All are here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons, through their mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing persons are the sole actual partners of the said company and that they have taken the following resolutions according to the agenda:

*First resolution*

The meeting decides to increase the share capital by the amount of seventy-six thousand six hundred euro (76,600.- EUR), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to eighty-nine thousand one hundred euro (89,100.- EUR), by the issue of three thousand and sixty-four (3.064) new shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The three thousand and sixty-four (3.064) new shares have been subscribed and fully paid up as follows:

- by Mr Carl Alexander Richardson, prenamed, to the extent of seven hundred and sixty-six (766) new shares;
- by Mr Martyn Ford Richardson, prenamed, to the extent of seven hundred and sixty-six (766) new shares;
- by Mr Lee Scott Richardson, prenamed, to the extent of seven hundred and sixty-six (766) new shares;
- by Mr Simon Andrew Megginson Corner, prenamed, to the extent of seven hundred and sixty-six (766) new shares.

The amount of seventy-six thousand six hundred euro (76,600.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article six, paragraph one, of the articles of association is amended as follows:

«**Art. 6. Paragraph 1.** The company's share capital is set at eighty-nine thousand one hundred Euro (89,100.- EUR), represented by three thousand five hundred and sixty-four (3.564) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand one hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO), S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.769, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 461 du 22 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean Seckler, notaire prénommé:

- en date du 27 février 2002, non encore publié au Mémorial C;
- en date du 7 août 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est composée de:

- 1.- Monsieur Carl Alexander Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ;
- 2.- Monsieur Martyn Ford Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ;
- 3.- Monsieur Lee Scott Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ;
- 4.- Monsieur Simon Andrew Megginson Corner, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ.

Tous sont ici représentés par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de quatre procurations sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-seize mille six cents euro (76.600.- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (12.500.- EUR) à quatre-vingt-neuf mille cent euro (89.100.- EUR), par l'émission de trois mille soixante-quatre (3.064) parts sociales nouvelles de vingt-cinq euro (25.- EUR) chacune, jouissant avec les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.



Les trois mille soixante-quatre (3.064) parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées:

- par Monsieur Carl Alexander Richardson prénommé, à concurrence de sept cent soixante-six (766) parts sociales nouvelles;
- par Monsieur Martyn Ford Richardson, prénommé, à concurrence de sept cent soixante-six (766) parts sociales nouvelles,
- par Monsieur Lee Scott Richardson, prénommé, à concurrence de sept cent soixante-six (766) parts sociales nouvelles,
- par Monsieur Andrew Megginson Corner, prénommé, à concurrence de sept cent soixante-six (766) parts sociales nouvelles.

Le montant de soixante-seize mille six cents euro (76.600,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six, alinéa un, des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à quatre-vingt neuf mille cent Euro (89.100,- EUR), représenté par trois mille cinq cent soixante-quatre (3.564) parts sociales de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.»

*Evaluation des Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de trois mille cent euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx , J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 août 2002, vol. 519, fol. 95, case 12. – Reçu 766 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2002.

J. Seckler.

(65575/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

---

**INVERLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.590.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 77, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

*Pour INVERLUX S.A.*

*Société Anonyme Holding*

*Signature*

*Administrateur*

(65735/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**INVERLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.590.

L'Assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2001 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Monsieur Charles Muller.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

*Pour INVERLUX S.A.*

*M. Juncker*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 77, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65736/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: GBP 10,000.-**Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.138.*Excerpt of the Annual General Meeting held in Luxembourg on August 23, 2002**Agenda:*

1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31, 2001.
2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31, 2001.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the managers.
5. Elections.
6. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves

*First resolution*

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31, 2001 having noted that the accumulated losses of the Company are in excess of half of the share capital.

*Second resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31, 2001 and resolves, notwithstanding the losses of the Company, not to dissolve the Company and to continue its activities.

*Third resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year in the amount of GBP 63,505.-.

*Fourth resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from January 1st, 2001 to December 31, 2001.

*Fifth resolution*

The sole shareholder of the Company takes note that the term of office of the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., will expire on December 31, 2002.

The sole shareholder therefore resolves that the term of office of ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l. shall not lapse on December 31, 2002 but shall continue for an unlimited period of time.

There being no further business the meeting was closed.

*For and on behalf of ProLogis EUROPEAN FINANCE III, S.à r.l.*

Represented by ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Manager*

D. Bannerman

*Manager**Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on August 23, 2002*

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from January 1st, 2001 to December 31, 2001.

2. The term of office of the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., which should expire on December 31, 2002, has been extended for an unlimited period of time.

August 23, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Manager*

D. Bannerman

*Manager***Traduction:***Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société, le 23 août 2002*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001.

2. Le mandat du gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., lequel doit expirer le 31 décembre 2002, a été prorogé pour une durée illimitée.

Le 23 août 2002

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

D. Bannerman

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65724/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.138.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

D. Bannerman

*Gérant*

(65725/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.926.

In the year two thousand and two, on the ninth day of August.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 28th of June 2002, not yet published in the Mémorial C, the articles of incorporation of the company have been amended by a deed of the undersigned notary of August 8th, 2002, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by Me Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Me Frank Mausen, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Candice Wiser, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty eight million Euro (EUR 38,000,000.-) to bring it from its present amount of fourteen million seven hundred forty thousand four hundred Euro (EUR 14,740,400.-) to fifty-two million seven hundred forty thousand four hundred Euro (EUR 52,740,400.-) by the creation and the issue of three hundred eighty thousand (380,000) new parts having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

2. Amendment of article 7 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of the share capital.

II.- There has been established an attendance list, showing the partners present or represented as well as the number of parts held by them, which list after having been signed by the partners or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented partners after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

III. - It appears from the attendance list, that all the partners are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the partners have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty eight million Euro (EUR 38,000,000.-) to bring it from its present amount of fourteen million seven hundred forty thousand four hundred Euro (EUR 14,740,400.-) to fifty-two million seven hundred forty thousand four hundred Euro (EUR 52,740,400.-) by the creation and the issue of three hundred eighty thousand (380,000) new parts having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription*

One hundred ninety thousand (190,000) new parts have been subscribed by José Gomis Canete, manager, residing at calle Marqués de Lozoya, n° 12-C, Madrid, Spain, represented by Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 5th, 2002 and one hundred ninety thousand (190,000) new parts have been subscribed by Luis Delso Heras, manager, residing at calle Dr. Guiu, n° 42, Madrid, Spain, represented by Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 5th, 2002.

To the extent necessary, Carmela Delso Ramirez del Molino, declares that she waives her preferential right of subscription.

All the three hundred eighty thousand (380,000) new parts have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty-eight million Euro (EUR 38,000,000.-) is at the disposal of the company, proof whereof has been shown to the undersigned notary.

*Second resolution*

The meeting resolves to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such increase of capital, and to give it the following text:

**Art. 7.** The corporate capital is set at fifty-two million seven hundred forty thousand four hundred Euro (EUR 52,740,400.-) divided into four hundred twenty-seven thousand four hundred four (527,404) parts having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

*Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at three hundred eighty-six thousand five hundred Euro (386,500.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document, at ten o'clock a.m.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le neuf août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 juin 2002, non encore publié au Mémorial C. Les statuts de la société ont été modifiées suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 août 2002 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Frank Mausen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Candice Wisser, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente-huit millions Euro (EUR 38.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions sept cent quarante mille quatre cents Euro (EUR 14.740.400,-) à cinquante-deux millions sept cent quarante mille quatre cents Euro (EUR 52.740.400,-) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt mille (380.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de trente-huit millions Euro (EUR 38.000.000) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions sept cent quarante mille quatre cents Euro (EUR 14.740.400) à cinquante-deux millions sept cent quarante mille quatre cents Euro (EUR 52.740.400,-) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt mille (380.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

*Souscription*

Cent quatre-vingt dix mille (190.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par José Gomis Canete, gérant de sociétés, demeurant à calle Marqués de Lozoya, n° 12-C, Madrid, Espagne, ici représenté par Me Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2002 et cent quatre-vingt dix mille

(190.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par Luis Delso Heras, gérant de sociétés, demeurant à calle Dr. Guiu, n° 2, Madrid, ici représenté par Me Laurent Lazard, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2002.

Pour autant que de besoin, Carmela Delso Ramirez del Molino, déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Les trois cent quatre-vingt mille (380.000) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées par un apport en espèces de sorte que la somme de trente-huit millions Euro (EUR 38.000.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 7.** Le capital social est fixé à cinquante-deux millions sept cent quarante mille quatre cents Euro (EUR 52.740.400,-) représenté par cinq cent vingt-sept mille quatre cent quatre (527.404) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

#### *Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à trois cent quatre-vingt-six mille cinq cents (386.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, à 10.00 heures.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lazard, F. Mausen, C. Wisser, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2002, vol. 880, fol. 64, case 1. – Reçu 380.000 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2002.

F. Kessler.

(65542/219/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

### **CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.926.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 8 août 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 août 2002.

F. Kessler.

(65543/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

### **CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.926.

In the year two thousand and two, on the eighth day of August.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 28th of June 2002, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by Me Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary of the meeting Me Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Marie Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of fourteen million seven hundred twenty-eight thousand Euro (EUR 14,728,000.-) to bring it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) to fourteen million seven hundred forty thousand four hundred Euro (EUR 14,740,400.-) by the creation and the issue of one hundred forty-seven thousand two hundred eighty (147,280) new parts having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts together with total issue premiums of eighty-five Euro and eighty-two cents (EUR 85.82);

2. Amendment of article 7 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of the share capital.

3. Deletion of the third paragraph of article 11 of the Company's articles of incorporation (All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg).

4. Amendment of paragraphs 6 and 7 of article 11 of the French version of the Company's articles of incorporation so as to delete any reference to the requirement of urgency and to restore the consistency between the French and the English versions of said paragraphs of article 11.

II.- There has been established an attendance list, showing the partners present or represented as well as the number of parts held by them, which list after having been signed by the partners or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented partners after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

III.- It appears from the attendance list, that all the parts are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the partners have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of fourteen million seven hundred twenty-eight thousand Euro (EUR 14,728,000.-) to bring it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) to fourteen million seven hundred forty thousand four hundred Euro (EUR 14,740,400.-) by the creation and the issue of one hundred forty-seven thousand two hundred eighty (147,280) new parts having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts together with total issue premiums of eighty-five Euro and eighty-two cents (EUR 85.82).

*Subscription*

Seventy-three thousand six hundred forty (73,640) new parts have been subscribed by José Gomis Canete, manager, residing at calle Marqués de Lozoya, n° 12-C, Madrid, Spain, represented by Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 5th, 2002 and seventy-three thousand six hundred forty (73,640) new parts have been subscribed by Luis Delso Heras, manager, residing at calle Dr. Guiu, n° 2, Madrid, Spain, represented by Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 5th, 2002.

To the extent necessary, Carmela Delso Ramirez del Molino, declares that she waives her preferential right of subscription.

All the one hundred forty-seven thousand two hundred eighty (147,280) new parts and the total issue premiums have been fully paid up by a contribution in kind consisting of one hundred eighty-five thousand five hundred thirty-nine (185,539) registered shares of ISOLUX WAT, S.A., a company duly incorporated under the laws of Spain, having its corporate seat in Alcocer, 41, Villaverde Alto, 28021 Madrid, Spain, said contribution, valued at fourteen million seven hundred twenty-eight thousand eighty-five Euro and eighty-two cents (EUR 14,728,085.82), representing 7 % of the issued shares of said company. It appears from a declaration of prenamed ISOLUX WAT, S.A. that the aforementioned ISOLUX shares are at the disposal of the Company.

*Second resolution*

The contribution in kind referred to in the First Resolution here above shall be deemed an exchange of shares for the purposes of the Council Directive 90/434/EEC and the special tax regime contained in Chapter VIII, Title VIII of Spanish Law 43/1995, on Corporate Income Tax.

The meeting resolves to apply the aforesaid special tax regime, and this resolution is the option referred to by Article 110 of Spanish Law 43/1995. This election shall be notified to the Spanish Tax Authorities according to the terms set forth in the aforementioned Article 110 of Spanish Law 43/1995 and its concordant provisions.

*Third resolution*

The meeting resolves to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such increase of capital, and to give it the following text:

**Art. 7.** The corporate capital is set at fourteen million seven hundred forty thousand four hundred Euro (EUR 14,740,400.-) divided into one hundred forty-seven thousand four hundred four (147,404) parts having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to delete paragraph 3 of article 11 of the articles of incorporation of the Company, and to amend paragraphs 6 and 7 of article 11 of the French version of the Company's articles of incorporation so as to delete any reference to the requirement of urgency and to restore the consistency between the French and the English versions of said paragraphs of article 11, which will then read as follows:

**Art. 11.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one hundred fifty-four thousand five hundred Euro (154,500.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document on four o' clock p.m.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le huit août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 juin 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Marie Claude Frank, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatorze millions sept cent vingt-huit mille Euro (EUR 14.728.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents Euro (EUR 12.400,-) à quatorze millions sept cent quarante mille quatre cents Euro (EUR 14.740.400,-) par la création et l'émission de cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt (147.280) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission globale de quatre-vingt-cinq Euro et quatre-vingt-deux cents (EUR 85,82).

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

3. Radiation du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société (Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg).

4. Modification des alinéas 6 et 7 de la version française de l'article 11 des statuts de la Société de manière à enlever toute référence à la condition d'urgence et de rétablir la concordance entre les versions française et anglaise desdits alinéas de l'article 11.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de quatorze millions sept cent vingt-huit mille Euro (EUR 14.728.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents Euro (EUR 12.400,-) à quatorze millions sept cent quarante mille quatre cents Euro (EUR 14.740.400,-) par la création et l'émission de cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt (147.280) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission globale de quatre-vingt-cinq Euro et quatre-vingt-deux cents (EUR 85,82).

*Souscription*

Soixante-treize mille six cent quarante (73.640) parts sociales nouvelles ont été souscrites par José Gomis Canete, gérant de sociétés, demeurant à calle Marqués de Lozoya, n° 12-C, Madrid, Espagne, ici représenté par Me Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2002 et soixante-treize mille six cent quarante (73.640) parts sociales nouvelles ont été souscrites par Luis Delso Heras, gérant de sociétés, demeurant à calle Dr. Guiu, n° 2, Madrid, ici représenté par Me Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2002.

Pour autant que de besoin, Carmela Delso Ramirez del Molino, déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Les cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt (147.280) parts sociales nouvelles et la prime d'émission globale ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trente-neuf (185.539) actions de ISOLUX WAT, S.A., une société de droit espagnol ayant son siège à Alcocer, 41, Villaverde Alto, 28021 Madrid, Espagne, ledit apport étant évalué à quatorze millions sept cent vingt-huit mille quatre-vingt-cinq Euros et quatre-vingt-deux cents (14.728.085,82 EUR), représentant 7 % des actions émises de ladite société. Il résulte d'un engagement de ISOLUX WAT, S.A. que les prédicts titres ISOLUX sont à disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

L'apport en nature dont il est question à la Première Résolution ci-avant est censé être un échange d'actions au sens de la Directive du Conseil 90/434/EEC ainsi qu'au sens du régime fiscal spécial contenu au Chapitre VIII, Titre VIII de la Loi espagnole 43/1995 sur l'impôt sur le revenu des collectivités.

L'assemblée décide de faire application du régime fiscal spécial prémentionné et la présente résolution constitue l'option à laquelle se réfère l'article 110 de la Loi espagnole 43/1995. La présente option sera notifiée aux Autorités Fiscales Espagnoles selon les termes de l'article 110 de la Loi Espagnole 43/1995 et des dispositions afférentes.

*Troisième résolution*

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 7.** Le capital social est fixé à quatorze millions sept cent quarante mille quatre cents Euro (EUR 14.740.400,-) représenté par cent quarante-sept mille quatre cent quatre (147.404) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de radier le troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société (Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg), ainsi que de modifier les alinéas 6 et 7 de la version française de l'article 11 des statuts de la Société de manière à enlever toute référence à la condition d'urgence et de rétablir la concordance entre les versions française et anglaise desdits alinéas de l'article 11, lequel article 11 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 11.** Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit collège aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du collège.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à cent cinquante-quatre mille cinq cents Euros (154.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, à seize (16.00) heures.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Steffen, Lazard, Frank, Kessler.

Le notaire instrumentant déclare au nom des membres du bureau que les 92.769 actions de la société ISOLUX WAT S.A. apportées par Monsieur José Gomis Canete sont le suivantes:

- de la série A, celles numérotées de 5.001 à 10.000, de 36.251 à 62.500 et de 63.727 à 64.951 inclus.



- de la série B, celles numérotées de 781.251 à 793.750 et de 2.437.991 à 2.438.480 inclus,  
 - de la série D, celles numérotées de 47.305 à 94.608 inclus, et que les 92.770 actions de la société ISOLUX WAT S.A. apportées par Monsieur Luis Delso Heras sont les suivantes:

- de la série A, celles numérotées de 1 à 5.000, de 10.001 à 36.250 et celle de 62.501 à 63.726 inclus.
- de la série B, celles numérotées de 793.751 à 806.250 et de 2.437.501 à 2.437.990 inclus,
- de la série D, celles numérotées de 1 à 47.304 inclus.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2002, vol. 880, fol. 63, case 11. – Reçu 147.280,86 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2002.

F. Kessler.

(65544/219/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

### **CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.926.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 8 août 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 août 2002.

F. Kessler.

(65545/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

### **INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 40.312.

*Extract of the Minutes of a Meeting of the Board of Directors of  
 LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT)  
 held in Luxembourg on June 25th, 2002*

During its meeting on June 25th, 2002 the Board of Directors issued new rules regarding INTERCONSULT'S authorized signatures:

A. General:

- According to article 10 of its articles of association INTERCONSULT is bound in any circumstances and without limitation on the amount by the joint signatures of any two Directors.

B. Authorisation for the Management of INTERCONSULT'S own bank accounts:

- All transactions binding the Company for amounts below € 5,000.- have to be signed jointly by two «C» signatures.  
 - All transactions binding the Company for amounts between € 5,000.- and € 50,000.- have to be signed jointly by two «B» signatures or a «B» signature together with an «A» signature.

- All transactions binding the Company for amounts between € 50,000.- and € 100,000.- have to be signed jointly by two «A» signatures or an «A» signature together with a «B» signature.

- All transactions binding the Company in excess of € 100,000.- have to be signed jointly by two «A» signatures.

- A signature of a superior category can always substitute a signature «B» or «C».

C. Authorisation for the Management of Companies Domiciled at or Managed by INTERCONSULT:

Two signatures «A» or «B» are authorised to represent INTERCONSULT in the daily management of companies domiciled with or managed by INTERCONSULT. This authorisation is valid in particular, but not exclusively, for:

- the incorporation and purchase of companies, subscription of shares or bonds on behalf of clients;  
 - the participation in Shareholders and Board Meetings of companies in which INTERCONSULT or its employees acting as nominees hold shares or equity interests;

- the transfer of monies, including those for the purchase or sale of shares or bonds on behalf of clients;

- executing all banking operations in relation with the transactions mentioned above.

D. Categories of Signatures:

«A»

M<sup>e</sup> Paul Beghin, Chairman of the Board,  
 Mr. Lorenzo Modestini, Member of the Board,  
 Mr. Daniele Molinaro, Member of the Board,  
 Mr. Leonhardt Pihl, Member of the Board,  
 Mr. Peter Preisler, Member of the Board,  
 Mr. Alexis Kamarowsky, Managing Director,  
 Mr. Federico Cannizzaro, Deputy Managing Director.

«B»

Mr. Jean-Marc Debaty,  
 Mr. Yvan Vlaeminck,  
 Mr. Diego Benvissuto,

Mrs. Laura De Santis,  
 Mrs. Beatriz Gonzalez Raposo,  
 Mrs. Michèle Helminger,  
 Mr. Bruno Iofrida,  
 Mr. Roberto Manciocchi,  
 Mrs. Christelle Mazzolini,  
 Mrs. Giovanna Pugliese,  
 Mr. Cédric Rath,  
 Mrs. Angelina Scarcelli,  
 Mr. Eric Tazzieri,  
 Mrs. Valérie Thomas,  
 Mrs. Isabelle Villani.

«C»

Mrs. Sofie Van Herzeele.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 80, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65600/536/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 61.402.

En vertu des dispositions de l'article 11 bis § 2 dernier alinéa de la loi du 10 août 1915, Messieurs Alain Steichen, Ian Sellers, Dr. Franz Scherer et Madame Simone Blank déclarent en leur qualité de gérants en exercice de la société à responsabilité limitée DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l. («la société»), qu'en vertu de plusieurs assemblées générales extraordinaires des associés de la société, toutes tenues en date du 9 août 2002, des modifications sont survenues au sein des associés de la société, dès lors que les associés de celle-ci, au jour de la présente, sont les suivants:

- SCHRODER GERMAN BUY- OUT 1992 LP1;
- SCHRODER GERMAN BUY- OUT 1992 LP2;
- SCHRODER GERMAN BUY- OUT 1992 LP3;
- SCHRODER UK BUY - OUT FUND III LTD PARTNERSHIP;
- SCHRODER UK BUY - OUT FUND III TRUST 1;
- SCHRODER UK BUY - OUT FUND III TRUST 2;
- UK BUY - OUT FUND III CO-INVESTMENT SCHEME;
- PERMIRA EUROPE I LP1;
- PERMIRA EUROPE I LP2;
- PERMIRA EUROPE I LP3;
- PERMIRA EUROPE I LP4;
- PERMIRA EUROPE I LP5;
- PERMIRA EUROPE I LP6;
- PERMIRA EUROPE I PGGMLP;
- SCHROEDER VENTURES INVESTMENTS LIMITED;
- PERMIRA EUROPE I CO-INVESTMENTS SCHEME;
- SCHROEDER UK VENTURE FUND IV TRUST;
- SCHROEDER UK VENTURE FUND IV LP1;
- SCHROEDER UK VENTURE FUND IV LP2;
- SCHROEDER UK VENTURE FUND IV CO-INVESTMENT SCHEME;
- SCHROEDER UK VENTURE FUND III TRUST;
- SCHROEDER UK VENTURE FUND III LP1;
- SCHROEDER UK VENTURE FUND III LP2;
- SCHROEDER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND LP1;
- SCHROEDER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND LP2;
- SCHROEDER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND TRUST;
- SCHROEDER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES CO-INVESTMENT SCHEME;
- METROPOLITAIN LIFE INSURANCE COMPANY;
- B INVEST 1;
- SQUAM LAKE INVESTORS II LP;
- DENTAL Société Civile;
- Dr. Franz Scherer;
- Paul Macdonald;
- Ulrich Mauser;
- Jost Fischer;
- Maria Fischer;
- Theo Haar;
- Simone Blank;

- Gabriele Mauser;
- Christina Scherer.

Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour DENTAL SYSTEMS HOLDING, S.à r.l.

Signature

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 83, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65680/256/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 24.146.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2002*

1. Les démissions de Monsieur Clément Vaturi, CONSTANT S.A. et IMM HOLD S.A. de leur mandat d'administrateurs sont acceptées.

2. Messieurs Henri Van Zeveren, administrateur de sociétés, B-Pinval, Roger Caurla, maître en droit, L-Mondercange et Alain Vasseur, consultant, L-Holzem sont nommés en leur remplacement, en tant qu'administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour HESPERIDES HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 80, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65695/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 24.146.

—  
*Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue en date du 26 avril 2002*

Le capital social de LUF 240.000.000,- est converti en euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le nouveau capital se chiffre donc à EUR 5.949.444,59 et est représenté par 240.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Certifié sincère et conforme

Pour HESPERIDES HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 80, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65696/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 24.146.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 573, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

(65698/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 24.146.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 573, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

(65702/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 24.146.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 573, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

(65703/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**ProLogis UK LI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: 10,000.- GBP.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.219.

*Excerpt of the Annual General Meeting held in Luxembourg on August 23, 2002*

*Agenda:*

1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31, 2001.
2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31, 2001.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the managers.
5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

*First resolution*

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31, 2001 having noted that the losses of the Company are in excess of half of the share capital.

*Second resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31, 2001 and resolves, notwithstanding the losses of the Company, not to dissolve the Company and to continue its activities.

*Third resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year 2001 in the amount of GBP 19,843.-.

*Fourth resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from March 8, 2001 to December 31, 2001.

There being no further business the meeting was closed.

*For and on behalf of ProLogis EUROPEAN FINANCE IV, S.à r.l.*

Represented by ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Manager*

D. Bannerman

*Manager*

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on August 23, 2002*

It was resolved that:

Discharge was granted the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from March 8, 2001 to December 31, 2001.

August 23, 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Manager*

D. Bannerman

*Manager*

**Traduction:**

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société, le 23 août 2002*

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 8 mars 2001 au 31 décembre 2001.

Le 23 août 2002

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 67, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65720/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**ProLogis UK LI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.219.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(65721/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

**METALMACHINE TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-six juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- Monsieur Spyridonas Papachristou, avocat, demeurant à GR-Athènes, Skoufa 50-Kolonaki, ici représenté par Maître Andreas Komninos, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 juillet 2002,

2.- Monsieur Ilias Andrakakos, indépendant, demeurant à GR-Athènes, Arkadiou 17-19, ici représenté par Maître Andreas Komninos, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 juillet 2002.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de METALMACHINE TRADING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet achat et vente de matériel industriel et de construction et de matières premières, ainsi que la représentation commerciale de tierces sociétés.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille deux.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille trois.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Spyridonas Papachristou, prénommé, cinquante actions .....	50
2.- Monsieur Ilias Andrakakos, prénommé, cinquante actions .....	50
Total: cent actions .....	100

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Spyridonas Papachristou, avocat, demeurant à GR-Athènes, Skoufa 50-Kolonaki,
  - b) Monsieur Ilias Andrakakos, indépendant, demeurant à GR-Athènes, Arkadiou 17-19,
  - c) Monsieur Demetrios Tsilimingas, ingénieur civil, demeurant à GR-Athènes, Aiginis, 46 Kypseli.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

COMPTIS S.A., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.
- 5.- Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Demetrios Tsilimingas, prénommé.
- 6.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and two, on the twenty-sixth day of July,

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

There appeared:

- 1.- Mr Spyridonas Papachristou, lawyer, residing in GR-Athens, Skoufa 50-Kolonaki, here represented by Mr Andreas Komninos, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 July 2002,
  - 2.- Mr Ilias Andrakakos, independant, residing in GR-Athens, Arkadiou 17-19, here represented by Mr Andreas Komninos, previously named, by virtue of a proxy given on 25 July 2002,
- Said proxies, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation («société anonyme») under the name of METALMACHINE TRADING S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest. The object of the company shall also include the international sale and trading of raw materials, industrial and construction materials and machinery, as well as the representation of third party companies.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euros (EUR 310.-) each.

The shares are bearer shares.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the individual signature of the delegate of the board, or by the joint signatures of any two directors including the delegate of the board.

**Art. 6.** The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The delegate of the board is named for the first time by the extraordinary general meeting.

**Art. 7.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 9.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of the month of June at 10.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

**Art. 12.** The Law of 10 August 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory disposition*

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and two.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and three.

*Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Spyridonas Papachristou, previously named, fifty shares . . . . .	50
2.- Mr Ilias Andrakakos, previously named, fifty shares . . . . .	50
Total: one hundred shares . . . . .	100



The shares have been paid up to twenty-five per cent (25%), so that the sum of seven thousand seven hundred and fifty euros (EUR 7,750.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand seven hundred and fifty euros (EUR 1,750.-).

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
  - a) Mr Spyridonas Papachristou, lawyer, residing in GR-Athens, Skoufa 50-Kolonaki,
  - b) Mr Ilias Andrakakos, independant, residing in GR-Athens, Arkadiou 17-19,
  - c) Mr Demetrios Tsilimingas, civil engineer, residing in GR-Athens, Aiginis, 46 Kypseli.
- 3) Has been appointed auditor: COMPTIS S.A., having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and eight.
- 5) Has been appointed delegate of the board: Mr Demetrios Tsilimingas, previously named.
- 6) The registered office of the company is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. Komninos, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2002, vol. 136S, fol. 10, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 août 2002.

E. Schlessler.

(65812/227/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**TOURTOUR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.126.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 77, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

*Pour TOURTOUR S.A.*

*Société Anonyme Holding*

G. Fasbender

*Administrateur*

(65734/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**NASTIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

STATUTS

L'an deux mille deux, le huit août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. TRANSVENTURE S.A., Société Anonyme Holding, avec siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy;

2. QUARTZ FINANCE S.A., Société Anonyme Holding, avec siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy;

représentées par Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger, en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Luxembourg, le 6 août 2002.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de NASTIA.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société.

Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir en de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet:

- l'import-export, la diffusion, la promotion, la distribution et le courtage de marchandises et produits divers sur le marché international,

- les services de management, de placements mobiliers et immobiliers, de vente de sociétés et entreprises,

- l'achat, la vente, la location, l'aménagement, la rénovation et la gestion pour compte propre ou de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et tous biens immeubles ou meubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

### **Titre II - Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- €) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

### **Titre III - Conseil d'Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Tout procès impliquant la société, que ce soit comme demandant ou comme défendant, sera traité au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin de chaque année à quinze heures et pour la première fois en l'an 2003. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI - Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre deux mille deux.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

#### **Titre VIII - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital social comme suit:

1. TRANSVENTURE S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt dix neuf actions . . . . .	999
2. QUARTZ FINANCE S.A., préqualifiée, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 2.150,- €.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
  - a. Monsieur Herbert Grossmann, docteur en droit, demeurant 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg;
  - b. Monsieur Claude Schroeder, médecin-dentiste, demeurant 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen;
  - c. Monsieur Dominique Fontaine, gestionnaire de sociétés, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger.
- 3) Est nommée commissaire aux comptes:  
STRATEGO TRUST S.A., avec siège social à 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2008.
- 5) Le siège social de la société est fixé au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.  
Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Fontaine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 81, case 9. – Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2002.

P. Frieders.

(65811/212/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---

### **SEVA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

#### STATUTS

L'an deux mille deux, le neuf août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NASTIA S.A., société anonyme luxembourgeoise, avec siège social à 167 route de Longwy, L-1941 Luxembourg, représentée par Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 août 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SEVA-LUX, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'import-export, la diffusion, la promotion, la distribution et le courtage de marchandises et produits divers sur le marché international.

Elle a également pour objet les services de management, de placements mobiliers et immobiliers, de vente de sociétés et entreprises.

La société peut agir par elle-même, par l'intermédiaire de tiers ou pour compte de tiers; elle peut prendre des intérêts par souscription, voie d'apports, association, fusion ou par tout autre mode dans toute société, maison ou entreprise de même nature ou ayant en tout ou en partie un objet identique, analogue, similaire ou connexe et, d'une façon générale, elle peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2002.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- €) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'unique associé, NASTIA S.A., société anonyme luxembourgeoise, avec siège social à 167 route de Longwy, L-1941 Luxembourg, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

**Art. 8.** Les créanciers, héritiers ou ayants droit de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

**Art. 13.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant toutes les valeurs de l'actif et du passif de la société.

**Art. 14.** Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de 1.000,- €.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant administratif et technique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Vsevolod Iampolski, administrateur de sociétés, demeurant 77, route d'Arlon, L-8311 Capellen, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Fontaine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 81, case 10. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2002.

P. Frieders.

(65810/212/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

### **FINANCIERE DE HESPERANGE, Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: L-1899 Luxembourg, 45A, route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 51.168.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation FINANCIERE DE HESPERANGE, qui a eu lieu en date du 20 août 2002 a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pendant cinq ans.

Les créances non réclamées par des créanciers ou actionnaires de la société seront gardées pendant le délai légal à Luxembourg, auprès de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2002.

*Pour FINANCIERE DE HESPERANGE liquidée*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 77, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65706/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

### **SEB PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 82.096.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the twenty-eight of August,

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company SEB FONDHOLDING AB, having its registered office at Sveavägen 8, SE-106 40 Stockholm,

duly represented by Mr Emile Kremer, private employee, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in SE-Stockholm, on August 20th, 2002, which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. That the company SEB PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A., société anonyme, R.C. Luxembourg B 82.096, with registered office at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L 1347 Luxembourg, was incorporated by deed of Me Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on May 22, 2001, published in the Recueil du Mémorial C no 499 of July 3, 2001.

2. That the company's capital amounts to SEK 1,250,000.-, divided into 1.250 shares of SEK 1,000.- each.

3. That the company SEB FONDHOLDING AB has become sole owner of all the shares of the said company;

4. That the company SEB FONDHOLDING AB, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect;

5. That the company SEB FONDHOLDING AB, as liquidator of the company, also declares that:

- it takes over all the assets of the company,

- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,

- it is responsible for any eventual actually unknown liabilities of the company;

6. That the company grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

7. That the documents of the company will be kept during five years at the former registered office of the company.

The appearing person presented to the notary the shareholders' register which has been cancelled by the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt-huit août,

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La Société SEB FONDHOLDING AB avec siège social à Sveavägen 8, SE-106 40 Stockholm, ici représentée par Monsieur Emile Kremer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à SE-Stockholm le 20 août 2002,

laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la société anonyme SEB PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B no 82.096, ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 499 du 3 juillet 2001;

2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à SEK 1.250.000,-, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de SEK 1.000,- chacune;

3. Que la comparante la société SEB FONDHOLDING AB, est devenue successivement le propriétaire de toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société,

4. Que la comparante la société SEB FONDHOLDING AB, détenant toutes les actions de la société, déclare expressément procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat.

5. Que la comparante la société SEB FONDHOLDING AB, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:

- reprendre tous les actifs de la société,

- que tous les passifs de ladite société ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'elle assume l'obligation de payer tout le passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que la comparante la société SEB FONDHOLDING AB donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société. Et à l'instant le comparant a présenté au notaire instrumentant le registre des actionnaires qui a été détruit par le notaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Kremer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 août 2002, vol. 518, fol. 49, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Steffen.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 septembre 2002. J. Gloden.  
(65822/213/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**G.M.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 48.930.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 tenue au siège social de la société*

*Résolutions*

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement l'actuelle valeur nominale de toutes les mille (1.000) actions existantes de la société et représentatives de l'intégralité du capital social de la société.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de convertir le capital social et le capital autorisé de la société ainsi que sa comptabilité de franc luxembourgeois en euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le taux de change utilisé est de 1 euro pour 40,3399 francs luxembourgeois. Par conséquent, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social de la société s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) et le capital autorisé s'élève à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes (EUR 123.946,76).

3. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'Article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions précédentes comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.»

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévus par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Le capital social de la société pourra être de son montant actuel à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes (EUR 123.946,76) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apport en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour extrait conforme

G.M.D. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 573, fol. 46, case 3. – Reçu 3 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65788/536/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**SOCIETE FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'OUEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: 50.000,- euros.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 75.593.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2000 du 26 août 2002*

MM. les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Ils reconnaissent avoir été régulièrement convoqués.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée des actionnaires présents représentant l'intégralité du capital.

- La société HAR LTD représentée par Monsieur Hester, préside l'assemblée.

- La société SPD UK LTD représentée par Monsieur Dwen, est désignée comme secrétaire.

- La société GMBA UK LTD représentée par Monsieur Hester, est appelée pour remplir les fonctions de scrutateur. Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée générale réunissant la totalité des actions est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose au bureau de l'Assemblée:

1. la feuille de présence
2. les statuts de la société
3. le bilan et le compte des Pertes et Profits au 31 décembre 2000
4. le rapport du commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare que le bilan, le compte des Pertes et Profits et le rapport du Commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion. Il rappelle que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2000
2. approbation des comptes
3. décharge à donner au Conseil d'Administration et nominations
4. affectation du résultat de l'exercice 2000.

Monsieur le Président expose la situation de la société, et après échange de diverses observations de la part des actionnaires, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celle de Commissaire aux comptes de l'exercice 2000, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale affecte la perte de l'année avec 6.303,55 euros sur le compte résultats reportés. La réserve légale ne peut être dotée vu le résultat en perte de l'année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

SPD LTD / GMBA LTD / HAR LTD

*Le secrétaire / le scrutateur / le président*

Dwen / Hester / Hester

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65715/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

---